



Déclaration de la CGT Educ'action

au Comité Technique Ministériel

du 19 février 2013

Le 12 février, les personnels se sont mobilisés contre le décret sur les rythmes scolaires, mais aussi contre des dispositions contenues dans le projet de loi sur l'école, comme les prérogatives données aux régions en matière de carte des formations ou de pilotage de l'orientation scolaire.

Les options retenues dans la loi d'orientation sur ces thèmes sont toujours, pour nous, des sujets d'inquiétude majeure.

Le ministre doit apporter des réponses aux personnels qui manifestent depuis plusieurs semaines sur la question des rythmes scolaires dans le premier degré.

Pour sortir de cette impasse, il faut reporter toute réforme sur ce sujet et prendre le temps d'ouvrir des négociations dans le cadre du dialogue social.

Pour nous, aucune réforme des rythmes scolaires ne pourra se faire sans les moyens nécessaires, entre autres la création de postes pour permettre la déconnexion du temps de l'enfant de celui des enseignants, et sans les financements pour prendre en charge les enfants sur le temps périscolaire afin de réduire les inégalités territoriales.

Pour une majorité de nos collègues, il est inenvisageable d'accepter une nouvelle aggravation de leurs conditions de travail à cause d'une réforme, précipitée, qui ne pourrait aboutir qu'à un échec.

Nous demandons au ministre de retirer son projet de décret sur les rythmes scolaires, qui est rejeté massivement par les collègues et qui n'a été approuvé par aucune organisation syndicale.

C'est une condition nécessaire à la reprise d'un dialogue serein et constructif avec les personnels et qui se fera dans l'intérêt des élèves.